

**MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS  
MRC DES APPALACHES**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 514 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 502**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS  
D'HYGIÈNE PERSONNELLES DURABLES ET DE COUCHES LAVABLES**

---

**ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION # 2023-02-042**

**ATTENDU** l'application de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU** le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** la mise à jour de la politique familiale municipale et MADA;

**ATTENDU** que la municipalité de Kinnear's Mills souhaite encourager l'utilisation des produits d'hygiène durables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser le développement durable;

**ATTENDU** que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'utilisation de produits d'hygiène personnelle réutilisables;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales prévoient que la municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Kinnear's Mills tenue le 16 janvier 2023 et que dispense de lecture a alors été demandée et obtenue selon l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 16 janvier 2023;

En conséquence,

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Kinnear's Mills.

**ARTICLE 3 TERMINOLOGIE**

**3.1 Produits d'hygiène réutilisables :**

Comprennent les produits d'hygiène tels que les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables, les sous-vêtements de menstruations lavables, les protège-dessous lavables et les culottes d'incontinence lavables pour adultes.

### **3.2 Mineure :**

Fille âgée d'au moins 9 ans, mais moins de 18 ans.

### **3.3 Commerce québécois**

Succursale de toute entreprise située dans la province de Québec, dans le cas d'un achat en magasin ou toute entreprise dont le siège social est situé dans la province de Québec, dans le cas d'un achat sur Internet.

### **3.4 Requérant**

Personne qui remplit la demande de remise, pour elle-même ou pour une ou des mineures.

### **3.5 Municipalité**

La Municipalité de Kinnear's Mills.

## **ARTICLE 4 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à promouvoir l'utilisation de Produits d'hygiène réutilisables et des couches lavables afin de favoriser une réduction des matières résiduelles en accordant une subvention pour l'achat de tels produits, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

## **ARTICLE 5 ENVELOPPE BUDGÉTAIRE**

Le montant annuel du présent programme de subvention est de 1 000 \$.

## **ARTICLE 6 DESCRIPTION DE LA REMISE**

6.1 La remise accordée par la Municipalité est de soixante-quinze pour cent (75%) des coûts encourus jusqu'à concurrence de cent dollars (100\$) par personne, par période de deux (2) ans à l'achat de *Produits d'hygiène réutilisables*.

La subvention ne peut dépasser le coût réel d'achat des *Produits d'hygiène réutilisables*.

6.2 La remise accordée par la Municipalité pour l'achat de *couches lavables et réutilisables* est de cinquante pour cent (50%) des coûts encourus, jusqu'à concurrence d'un montant de 250\$ par enfant.

Le remboursement sera effectué sur production d'une facture établissant l'achat ainsi que sur présentation d'une pièce justificative indiquant la date de naissance de l'enfant.

## **ARTICLE 7 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible à la remise prévue aux articles 6.1 et 6.2 du présent règlement, le Requérant doit :

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE  
DURABLES OU DE COUCHES LAVABLES

7.1. Établir son identité en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Acte de naissance ;
- ✓ Permis de conduire ;
- ✓ Carte d'assurance maladie.

Dans le cas où la remise est demandée pour l'achat de Produits d'hygiène réutilisables pour une *Mineure*, la demande doit être signée par le *Requérant* ayant l'autorité parentale ou la garde légale de la *Mineure*.

Le Requérant doit alors soumettre une preuve établissant qu'il est le parent ou le tuteur légal de la Mineure en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Acte de naissance;
- ✓ Ordonnance du tribunal;
- ✓ Tout autre document légal prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration.

7.2. Démontrer qu'il est résident de la Municipalité en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Compte de taxes de l'année courante ou précédente;
- ✓ Facture d'électricité datant de moins de 30 jours;
- ✓ Facture de téléphone datant de moins de 30 jours;
- ✓ Bail de location pour l'année en cours d'une résidence située sur le territoire de la Municipalité;
- ✓ Permis de conduire;
- ✓ Tout autre document similaire prouvant ce fait datant de moins de 30 jours.

7.3. Démontrer avoir acheté les Produits d'hygiène réutilisables et les couches lavables réutilisables dans un commerce québécois.

7.4. Compléter la demande de remise via le formulaire prévue à l'annexe A de ce présent règlement;

7.5. Avoir effectué l'achat des Produits d'hygiène réutilisables et de couches lavables réutilisables après la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

7.6. Transmettre à la *Municipalité*, au plus tard trois (3) mois suivant l'achat des Produits d'hygiène réutilisables et des couches lavables réutilisables, la demande de remise ainsi que les pièces justificatives, et ce, de la façon suivante :

- ✓ Par courriel à : [info@kinnearsmills.com](mailto:info@kinnearsmills.com) ;
- ✓ Par la poste au : 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

7.7. La demande de remise doit également inclure les pièces justificatives suivantes :

7.7.1 L'original, une photo ou une photocopie bien définie et nette de la facture d'acquisition des Produits d'hygiène réutilisables et des couches lavables réutilisables. Cette facture doit identifier le nom et les coordonnées du commerce québécois, la date d'acquisition, ainsi que tous les renseignements permettant d'identifier les produits. Advenant que la facture ne contienne pas la totalité des renseignements exigés ci-dessus, le Requérant devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture. Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés et une preuve de paiement devra toutefois être transmise (exemple : un relevé de carte de crédit);

7.8. Le Requérant doit permettre qu'un représentant de la Municipalité vérifie la conformité des informations fournies.

7.9. La Municipalité ne fait aucune affirmation ou représentation et ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, relativement à la disponibilité et à la qualité des Produits d'hygiène réutilisables et des couches lavables admis.

#### **ARTICLE 8 MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REMISE**

Le paiement de la remise décrite aux articles 6.1 et 6.2 du présent règlement est effectué par la directrice générale de la Municipalité au *Requérant* identifié sur la demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre du *Requérant* transmis à l'adresse du *Requérant* indiquée sur la demande.

#### **ARTICLE 9 DURÉE DU PROGRAMME**

La Municipalité se réserve le droit de bonifier le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

#### **ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

Marquis Bédard, maire

---

Alexandra Gosselin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION : 16 janvier 2023**

**ADOPTION : 6 février 2023**

**PUBLICATION : 9 février 2023**

**ENTRÉE EN VIGUEUR : 9 février 2023**

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE  
DURABLES OU DE COUCHES LAVABLES



KINNEAIR'S MILLS  
Municipalité

« POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES OU DE COUCHES LAVABLES »

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**PRODUIT**

- Produits d'hygiène durables
- Couches lavables

**IDENTIFICATION**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS À JOINDRE**

- Copie de la facture originale
- Copie du permis de conduire valide ou pièce prouvant le lieu de résidence

**SUIVI DU DOSSIER RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

**RÉSERVÉ AU SERVICE DE COMPTABILITÉ**

Subvention versée le : \_\_\_\_\_